

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19 heures et 15 minutes

Le Conseil Municipal de la commune de **Magnac-Laval** dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la **présidence** de **Monsieur Xavier GUIBERT, Maire**

Date de la **convocation** du Conseil Municipal : **16 mai 2023**

PRESENTS : GUIBERT Xavier, PRELADE-ADNET Isabelle, JULIEN Christophe, BAMBAGINI Martine, GENTY Guillaume, BAQUET Isabelle, MAURY André, DAUGE Christine, MILVILLE Gérard, FREULON Alexandra, FRANCOIS Henri, DEBROCHE Christine, MARTIN Francis, BARBOZA Marjorie, SANTORO Bruno, LALLEMENT Vincent

ABSENTS EXCUSES : ADNET Philippe (pouvoir à Isabelle PRELADE-ADNET) FRANCOIS Vincent (pouvoir à Vincent FRANCOIS)

ABSENTS : VEILLAT Agnès

Christine DAUGE a été élue secrétaire de séance.

2023/42 - Ajout d'une section cadastrale à l'annexe de la délibération 68bis/2022 **(Augmentation du taux de la part communale de la taxe d'aménagement et exonérations facultatives)**

Le Maire rappelle la délibération n°68bis/2022 concernant l'augmentation du taux de la part communale de la taxe d'aménagement et exonérations facultatives et explique qu'il convient d'ajouter au tableau en annexe 1 la section cadastrale G aux sections A, C, D déjà inscrites.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte l'ajout de la section cadastrale G

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

ANNEXES

Annexe n°1 :

Section(s) où le taux sectoriel s'applique uniformément sur l'ensemble des parcelles

Préfixe	Section
000	A
000	C
000	D
000	G

2023/43 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Etude urbaine, architecturale et paysagère préparatoire à la redynamisation du centre-bourg

Monsieur le Maire propose de confier à l'ATEC 87 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'étude urbaine, architecturale et paysagère préparatoire à la redynamisation du centre-bourg.

Un devis d'un montant de 5.308,80 € HT pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été transmis par l'ATEC. L'avis du conseil municipal est sollicité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le projet et son montant estimé,
Décide de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'ATEC,
Donne mandat à Monsieur le maire pour signer le devis.

2023-44 - Mention RN 145 et adhésion à l'association pour la continuité de la R.C.E.A.

Depuis de nombreuses années la dangerosité de la RN145 nécessite de s'accrocher en particulier sur le tronçon reliant La Croisière à Bellac.

Les communes traversées sont victimes de nuisances diverses :

- Dépôts sauvages sur les parkings existants encore sur cet axe,
- Dégradation de la chaussée sur le délaissé Nord de St Sornin-Leulac qui a contraint la Communauté de Communes Gartempe Saint-Pardoux, qui en est le gestionnaire, à interdire au stationnement les poids-lourds en l'absence d'un accord avec la DIRCO et la Préfecture pour la réalisation de travaux de réhabilitation,
- Faute d'aires de stationnement entre Bellac et La Croisière, les poids lourds stationnent jusqu'à Bellac intra-muros,
- Le non-respect des limitations de vitesse et d'interdiction de doubler, des dépassements se faisant souvent dans la traversée même de St Sornin-Leulac ,
- Les routiers conscients d'une impunité quasi systématique du fait de l'impossibilité de les arrêter en toute sécurité pour les verbaliser, continuent de faire pression sur les usagers en exerçant des actions de pousser-pousse.

Au regard de ces constatations, il apparaît que si la demande de passer la RN145 en 2x2 voies n'aboutira pas avant de nombreuses années, des aménagements devraient être réalisés au plus vite

- En premier lieu celui, du délaissé Sud à la sortie de St Sornin-Leulac vers la Croisière permettant un accueil décent des routiers. Cet aménagement fait l'objet d'une étude de faisabilité. Il apparaît souhaitable d'accélérer cette réalisation,
- Le SMIPAC à la Croisière a présenté un projet de Centre Routier avec un parking de 200 places de camions, mais aucune certitude quant à la date de réalisation,
- La mise en place de radars type chantier qui se fait toujours attendre,
- La mise en place urgente du radar dans le centre bourg de la commune de St Sornin-Leulac,
- La réalisation de toume à gauche en différents points de la section La Croisière—Bellac et sans se retrancher derrière une fréquentation réduite pour ne pas les mettre en place : une vie épargnée vaut plus que toutes les statistiques.

Au final constatant que :

La RN 145 fait partie de la RCEA, que le trafic ne cesse de croître et finira par aboutir à des bouchons,

Que le développement économique du Nord Haute-Vienne dépend de cette route,

Qu'il y a un intérêt européen incontestable au regard de la fréquentation des camions étrangers qui sont souvent la première cause d'incivilités et d'accidents mais aussi les premières victimes des carences dans l'aménagement d'accès d'accueils décents pour les accueillir.

L'ensemble des élus présents a la réunion de conseil municipal apportent le soutien total à l'association pour la continuité de la route Centre-Europe Atlantique (RCEA) qui va porter des actions nécessaires à la continuité en 2x2 voies et la défense des aménagements indispensables et urgents sur la RN145.

Vu la création par la mairie de St-Sornin-Leulac de l'association pour la continuité de la Route Centre Europe Atlantique qui va porter des actions nécessaires à la continuité en 2x2 voies et la défense des aménagements indispensables et urgents sur la RN145.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Apporte son soutien total à l'association pour la continuité de la RCEA

Accepte l'adhésion de la commune à l'association pour la continuité de la RCEA

Donne pouvoir au Maire pour le paiement de l'adhésion à l'association soit 0,20 € par habitants, 375,80 €.

2023/45 - Motion de l'AMRF - Zéro Artificialisation Nette & Villages de l'avenir

Vu la motion de l'AMRF contre les décisions que s'apprêtent à prendre l'Assemblée nationale pour la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires qui va à l'encontre de la rénovation et la revitalisation des cœurs de villages et de bourgs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

Apporte son soutien total à la motion de l'AMRF

Donne pouvoir au Maire pour signer tout document s'y afférent.

Séance levée à 21 h 00

Le maire

Xavier GUIBERT